

Dépôt gratuit du mobilier usagé pour les professionnels



Les professionnels, munis d'une carte PRO délivrée par Éco-mobilier, peuvent déposer gratuitement leurs déchets de meubles. Éco-mobilier est l'éco-organisme agréé par le ministère de l'Écologie pour organiser la filière de recyclage des meubles usagés.

FAITES VOTRE DEMANDE DE CARTE PRO :

Éco-mobilier propose des solutions aux adhérents d'Éco-mobilier, aux revendeurs de meubles et aux sous-traitants logistiques. La demande de carte s'effectue en ligne. La carte d'accès est envoyée par courrier.

Rendez-vous sur eco-mobilier.fr



Pour tous renseignements, appelez le service collecte et valorisation

au **02 47 23 47 44**

valdamboise@cc-valdamboise.fr

Service collecte et valorisation du Val d'Amboise
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Déchetterie d'Amboise, parc d'activités La Boitardière, rue de la Mothe.

Horaires d'été du 01/04 au 30/09
du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h,
le jeudi de 8h30 à 12h30,
le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h,
le samedi de 8h30 à 19h.

Horaires d'hiver du 01/10 au 31/03
du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h,
le jeudi de 9h à 12h30,
le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
le samedi de 9h à 17h.




VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Éco-mobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



Besoin de vous débarrasser de mobilier usagé ? Vous pouvez lui offrir une nouvelle vie en le valorisant.

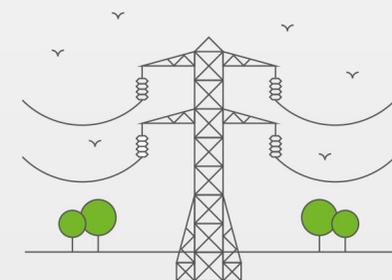
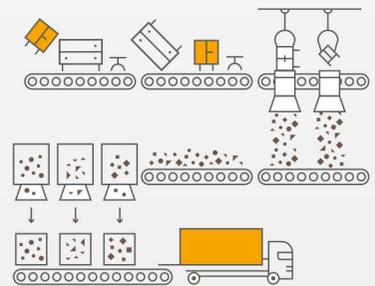
LES 3 SOLUTIONS POUR VOUS DÉFAIRE DE VOS MEUBLES USAGÉS :

- 1 Donner à des associations de l'économie sociale et solidaire pour les meubles en état d'usage.
- 2 Déposer dans une déchetterie publique partenaire équipée d'une benne mobilier.
- 3 Les faire reprendre à la livraison des meubles neufs par les magasins volontaires.

QUE DEVIENNENT LES MEUBLES APPORTÉS EN DÉCHETTERIE ? LES 2 PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS :

1 Le recyclage : les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.

2 La production d'énergie : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



À la **déchetterie d'Amboise**,
vous pouvez déposer dans une benne
mobilier, les meubles suivants :



1 LES ASSISES



2 LES COUCHAGES (MATELAS, SOMMIER, CADRE DE LIT...)



3 LES MEUBLES DE RANGEMENT VIDÉS DE LEUR CONTENU (COMMODE, ARMOIRE, BUREAU...)



4 LES TABLES, PLANS DE POSE ET DE TRAVAIL...



5 LES MEUBLES DE RANGEMENT DE CUISINE ET SALLE DE BAIN (SANS LES VASQUES, ÉVIERS, ROBINETTERIES)



6 LES PARTIES DE MEUBLE (PLANCHES, PORTES...) ET LA QUINCAILLERIE



AUTRES BENNES

Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier.
Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- ✗ Tapis, poussettes, sièges auto...
- ✗ Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...